





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-432**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc174005-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MAISON DE SANTÉ DE BEISSON - ADOPTION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DILLINGER Laurent

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : MAISON DE SANTÉ DE BEISSON - ADOPTION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à vocation sociale sur le quartier de Beisson a été adopté par délibération n°DL-2015-53 du 9 février 2015 et ses modalités de mise en œuvre seront inscrites dans le cadre du prochain avenant à la convention locale de rénovation urbaine des quartiers de Corsy et de Beisson.

Pour rappel, la future Maison de Santé de 230 m<sup>2</sup> se situera au rez-de-chaussée du futur bâtiment de 33 logements construit à l'entrée du quartier de Beisson par 13 Habitat. A la demande du bailleur, la Ville sera locataire en 2017 de la surface réservée à la Maison de Santé. Elle mettra à disposition ces locaux à l'association des professionnels de santé gestionnaire de l'équipement en s'acquittant d'une redevance annuelle. Ces derniers verseront un loyer à la Ville selon les termes d'une convention de mise à disposition onéreuse.

La date prévisionnelle du début des travaux d'aménagement intérieur démarera le premier trimestre 2016 pour une durée de 12 mois.

Par ailleurs, une subvention d'investissement sera versée au bailleur 13 Habitat pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur restant à charge de la Ville en tant que futur locataire et gestionnaire.

A cet effet, la Ville dépose aujourd'hui une demande de financement des travaux d'intérieur auprès de ses partenaires : le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT), géré par l'Etat.

Le tableau ci-après détaille le plan de financement tel qu'il est déposé auprès de ces deux institutions, avec le détail des postes de dépenses estimées par 13 Habitat :

Coût des travaux TTC	Participations attendues
----------------------	--------------------------

<b>200 000 €</b>	CONSEIL REGIONAL : 80 000 €
	ETAT FNADT : 80 000 €
	Ville d'Aix-en-Provence : 40 000 €

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**-ADOPTER** le plan de financement des travaux d'aménagement intérieur de la future Maison de Santé tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessus.

**-AUTORISER** Madame le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement au Conseil Régional, au titre du FNADT, au Conseil Départemental et auprès de tous les partenaires compétents en matière de la santé.

**-AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes.

DL.2015-432 - MAISON DE SANTÉ DE BEISSON - ADOPTION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)